

Conditions d'emploi

En application du décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, le secrétaire général est recruté, par voie de détachement, parmi :

1. Les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration ;
2. Les fonctionnaires civils de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs dans la catégorie A, et ayant atteint au moins l'indice brut 712.

Les nominations dans l'emploi de secrétaire général sont prononcées pour une durée maximale de cinq ans renouvelables.

En application de l'article 3 de la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984 cet emploi est ouvert au recrutement par la voie contractuelle dans les conditions de l'article 32 de la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Vincent Piveteau, directeur :

v.piveteau@ecole-paysage.fr, tél. : 01-39-24-62-02.

Le dossier de candidature comprend :

- a) Une demande manuscrite datée et signée, revêtue de l'avis détaillé du supérieur hiérarchique qui transmet le dossier de candidature ;
- b) Une copie de l'arrêté de titularisation en catégorie A et du dernier arrêté portant promotion d'échelon ;
- c) Un curriculum vitae faisant ressortir le détail des services rendus et des emplois occupés.

Les dossiers de candidature sont à adresser, par voie électronique exclusivement, avant le 31 juillet 2021, à la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr, à M. Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur, jerome.copalle@agriculture.gouv.fr, à M. Vincent Piveteau à l'adresse indiquée ci-dessus et à Nicolas Calame, adjoint au chef du bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi à l'adresse : nicolas.calame@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-40-72.